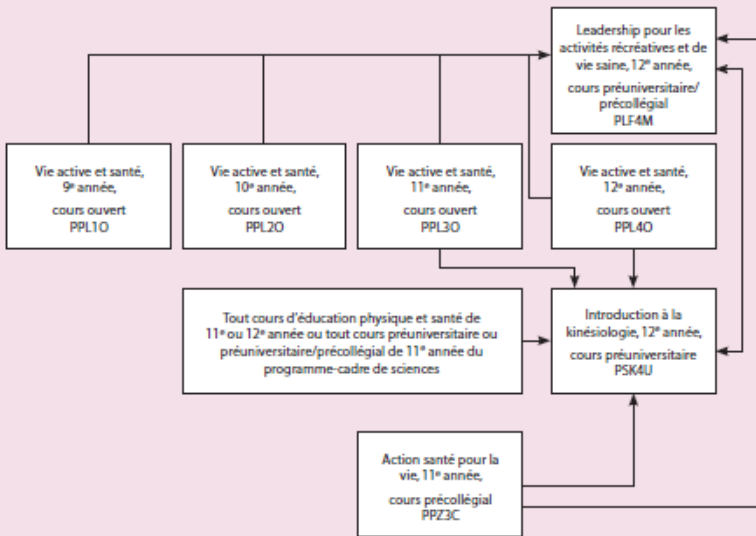


Organigramme des cours d'Éducation physique et santé, de la 9^e à la 12^e année

L'organigramme suivant présente l'organisation des cours en fonction des cours préalables.



Remarque : L'élève peut prendre, dans une année d'études donnée, plus d'un cours Vie active et santé et obtenir plus d'un crédit.